



Rapport d'étape de la réunion

1. Le groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation chargé de rédiger et de négocier une convention, un accord ou un autre instrument international de l'OMS sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies (« CA+ de l'OMS ») s'est réuni les 4 et 6 septembre 2023 selon des modalités hybrides, sous la coprésidence de M^{me} Precious Matsoso (Afrique du Sud) et de M. Roland Driece (Royaume des Pays-Bas), avec comme Vice-Présidents M. l'Ambassadeur Tovar da Silva Nunes (Brésil), M. Ahmed Soliman (Égypte), M. l'Ambassadeur Kazuho Taguchi (Japon), et le D^r Viroj Tangcharoensathien (Thaïlande).
2. Comme convenu précédemment par l'organe intergouvernemental de négociation, la réunion du groupe de rédaction s'est tenue à huis clos, avec la participation des États Membres, des Membres associés, des organisations d'intégration économique régionale, le cas échéant, et des délégations d'observateurs que sont le Saint-Siège et la Palestine, et n'a pas été diffusée publiquement sur le Web.
3. Suivant le rapport de la sixième réunion de l'organe intergouvernemental de négociation, des réunions informelles du groupe de rédaction se sont tenues en vue d'examiner : l'article 4 (Prévention des pandémies et surveillance de la santé publique) et l'article 5 (Renforcement de la prévention et de la préparation face aux pandémies au moyen d'un principe « Une seule santé ») (examinés en même temps), avec l'Inde, la République-Unie de Tanzanie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord comme cofacilitateurs ; l'article 9 (Recherche et développement), avec le Mexique et la Norvège comme cofacilitateurs ; l'article 11 (Codéveloppement et transfert de technologies et de savoir-faire) avec l'Arabie saoudite, la Colombie et les Philippines comme cofacilitateurs ; l'article 12 (Accès et partage des avantages), avec l'Australie et l'Éthiopie comme cofacilitateurs ; et l'article 13 (Chaîne d'approvisionnement et logistique), avec l'Indonésie et le Pakistan comme cofacilitateurs. Les participants ont remercié les cofacilitateurs pour leur travail ainsi que pour leurs rapports oraux sur les progrès accomplis à ce jour.
4. Une reprise de la session du groupe de rédaction de l'organe intergouvernemental de négociation se tiendra le 22 septembre 2023 pour faire le point sur les progrès accomplis. Avant cette session, d'ici au 22 septembre 2023, le groupe de rédaction aura d'autres réunions informelles en présence de cofacilitateurs, qui porteront sur les articles 4 et 5 (examinés en même temps) et les articles 11 et 12 du texte rédigé par le Bureau. Le Bureau de l'organe de négociation diffusera un calendrier de ces réunions informelles. Il a été noté que d'autres réunions informelles sur les articles 9 et 13 ne seraient pas nécessaires. Afin d'appuyer les travaux des réunions informelles du groupe de rédaction, le Bureau de l'organe de négociation peut inviter des experts compétents à de futures réunions informelles, en consultation avec les cofacilitateurs concernés. Le Secrétariat de l'OMS continuera de mettre à

disposition, en fonction des disponibilités, des locaux pour des réunions informelles supplémentaires des États Membres afin de faciliter les travaux de l'organe de négociation.

5. L'importance de soumettre un instrument international juridiquement contraignant sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé, conformément au mandat que l'Assemblée de la Santé a confié à l'organe de négociation, a été réaffirmée. Le Bureau de l'organe de négociation élaborera et présentera à l'organe de négociation, pour examen, une proposition de texte de négociation du CA+ de l'OMS d'ici au 16 octobre 2023 (consistant, tout d'abord, en une version anglaise préliminaire non éditée, suivie dès que possible et au plus tard le 30 octobre 2023 des traductions du texte), sur la base des discussions tenues lors des quatrième, cinquième et sixième réunions du Bureau de l'organe de négociation et lors de la réunion du groupe de rédaction, y compris ses consultations informelles et les rapports des cofacilitateurs de ces consultations. Les rapports des cofacilitateurs seront communiqués au groupe de rédaction. Le Bureau continuera de consulter les cofacilitateurs, selon qu'il conviendra. Il a été convenu que la proposition de texte de négociation serait sans préjudice du droit de tout État Membre de présenter des propositions de texte, et de l'état d'avancement de la compilation.

6. Il a été décidé que la septième réunion de l'organe de négociation se tiendrait du 6 au 10 novembre et reprendrait du 4 au 6 décembre 2023 afin de pouvoir présenter et examiner le texte du CA+ de l'OMS soumis à négociation.

7. S'agissant des préparatifs des huitième et neuvième réunions de l'organe de négociation, qui se tiendront selon des modalités hybrides du 19 février au 1^{er} mars et du 18 au 29 mars 2024 respectivement, le Bureau soumettra à l'organe de négociation, pour examen, un plan pour ces réunions lors de la reprise de sa septième réunion, en décembre 2023.

8. La réunion a examiné et approuvé son rapport d'étape et les Coprésidents ont suspendu la session.

= = =